

RÔLES DES JUGE-ARBITRES DANS LES TOURNOIS DE TENNIS QUÉBEC

- Mettre en place et assurer un cadre très clair qui va favoriser l'expression de l'athlète au maximum (donner le meilleur de lui-même en terme d'habiletés de tennis et de combativité) ;
- Pour arriver à cet idéal, Tennis Québec assure d'abord la présence d'une autorité qui applique les règlements du jeu ; le juge-arbitre encadre la compétition selon la philosophie de Tennis Québec ;
- L'officiel qui représente Tennis Québec sur les lieux d'un tournoi doit définir clairement aux compétiteurs ce qui est autorisé et quelle est la ligne de conduite au-delà de laquelle il va appliquer le Code de conduite (les directives, les normes et le seuil de tolérance varient selon qu'il s'agisse d'un tournoi 18 ans ou 10 ans, d'un tournoi ITF ou d'un tournoi provincial, de joueurs débutants la compétition ou de joueurs expérimentés) ;
- Les juge-arbitres doivent respecter, expliquer et faire respecter les directives et les exigences de Tennis Québec en matière d'application des règles ;
- Le juge-arbitre doit éviter d'attribuer à un joueur une faute non encore commise et ne peut présumer de fautes à venir sur la base d'une « réputation » ;
- Le juge-arbitre doit appliquer les règles en accord avec les directives qu'il a lui-même transmises aux joueurs (être conséquent) ;
- Pendant les matchs, le juge-arbitre doit tout faire pour que l'espace des compétiteurs leur appartienne ;
- Le juge-arbitre doit tout faire pour que les parents et les entraîneurs n'interfèrent pas dans le déroulement des rencontres ;
- Le juge-arbitre doit appliquer les règlements avec discernement: capacité d'analyser une situation et d'intervenir le plus justement possible en fonction de l'événement qui s'est produit ;
- Le juge-arbitre doit être présent en particulier lorsqu'il sent qu'un compétiteur est en train de perdre le contrôle de lui-même ;
- Le juge-arbitre prononce des avertissements liés au Code de Conduite ;
- Lorsque les gestes et manifestations d'un compétiteur sont empreints de violence et/ou de perte de contrôle, il ne doit agir avec diligence et sans réserve ;
- Le juge-arbitre doit s'assurer que tous les compétiteurs sont respectés et doit sanctionner toutes marques de manque de respect affiché envers un participant, que cela émane de l'adversaire, d'autres compétiteurs ou de la foule.